

15570/14

(OR. en)

PRESSE 583
PR CO 57

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3345^e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Budget

Bruxelles, le 14 novembre 2014

Président **Enrico Zanetti**
Secrétaire d'État au ministère de l'économie
et des finances de l'Italie

P R E S S E

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a mené ce jour un débat approfondi afin d'élaborer une position commune sur l'ensemble des budgets rectificatifs pour 2014, en vue de parvenir à un accord avec le Parlement européen sur le budget de l'UE.

Les discussions ont été constructives et des avancées ont été réalisées sur différents aspects de l'ensemble des budgets rectificatifs.

Les travaux se poursuivront pendant le week-end.

"Je suis convaincu que toutes les parties concernées apporteront une contribution constructive pour parvenir à un accord", a indiqué M. Zanetti, secrétaire d'État et président du Conseil.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS..... 4

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Réunion du comité de conciliation avec le Parlement européen 6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

aucun

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Hervé JAMAR

Ministre du budget, chargé de la Loterie nationale

Bulgarie:

M. Dimitar TZANTCHEV

Représentant permanent

République tchèque:

M. Jan GREGOR

Vice-ministre des finances

Danemark:

M. Bjarne CORYDON

Ministre des finances

Allemagne:

M. Steffen KAMPETER

Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral des finances

Estonie:

M. Matti MAASIKAS

Représentant permanent

Irlande:

M. Simon HARRIS

Ministre délégué auprès du ministre des finances, du ministre des dépenses publiques et des réformes, et du premier ministre, chargé des travaux publics, des marchés publics et des activités bancaires internationales (y compris l'IFSC)

Grèce:

M. Emmanouil MAMATZAKIS

Secrétaire général à la politique en matière de finances publiques

Espagne:

M. Alfonso DASTIS QUECEDO

Représentant permanent

France:

M. Pierre SELLAL

Représentant permanent

Croatie:

M. Mato ŠKRABALO

Représentant permanent

Italie:

M. Enrico ZANETTI

Secrétaire d'État au ministère de l'économie et des finances

Chypre:

M. Kornelios KORNELIOU

Représentant permanent

Lettonie:

M^{me} Ilze JUHANSONE

Représentant permanent

Lituanie:

M. Algimantas RIMKŪNAS

Vice-ministre des finances

Luxembourg:

M. Christian BRAUN

Représentant permanent

Hongrie:

M. Péter Benő BANAI

Ministre délégué chargé des finances publiques, ministère de l'économie nationale

Malte:

M^{me} Marlene BONNICI

Représentant permanent

Pays-Bas:

M. Jeroen DIJSSELBLOEM

Ministre des finances

Autriche:

M. Walter GRAHAMMER

Représentant permanent

Pologne:

M. Artur RADZIWIŁŁ

Sous-secrétaire d'État au ministère des finances

Portugal:

M. Domingos FEZAS VITAL

Représentant permanent

Roumanie:

M. Mihnea MOTOC

Représentant permanent

Slovénie:

M. Rado GENORIO

Représentant permanent

Slovaquie:

M. Vazil HUDÁK

Secrétaire d'État au ministère des finances

Finlande:

M^{me} Lenita TOIVAKKA

Ministre des affaires européennes et du commerce
extérieur

Suède:

M. Max ELGER

Secrétaire d'État, ministère des finances

Royaume-Uni:

M. David GAUKE

Secrétaire d'État au trésor chargé des finances

Commission:

M^{me} Kristalina GEORGIEVA

Vice-présidente

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Réunion du comité de conciliation avec le Parlement européen

Le Conseil et le Parlement européen sont convenus que des efforts supplémentaires devaient être consentis pour trouver un compromis global, qui satisfasse toutes les parties, sur le budget de l'UE pour 2015 et certaines modifications du budget pour 2014. C'est pourquoi les discussions ont été suspendues pour permettre à la présidence italienne de poursuivre les travaux à cet effet. Le comité de conciliation reprendra ses discussions le 17 novembre à 16 heures. La période de conciliation de trois semaines vient à expiration ce même jour, à minuit. En l'absence d'accord à cette date, la Commission devra présenter un nouveau projet de budget.

Le comité de conciliation réunit les vingt-huit membres du Conseil et autant de membres représentant le Parlement européen.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant
